EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 19/09/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA ZAC CETTONS II A CHANTELOUP-LES-VIGNES : AVENANT N°4

Date d'affichage de la convocation	Secrétaire de séance
19/09/2025	BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 115

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, HAFID Karima, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**141**)

Absent(s) représenté(s) : 16

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
CONTE Karine a donné pouvoir à MEUNIER Patrick
DOS SANTOS Sandrine a donné pouvoir à JAUNET Suzanne
DUMOULIN Cécile a donné pouvoir à GAULARD Didier
HAMARD Patricia a donné pouvoir à BLONDEL Mireille
HONORE Marc a donné pouvoir à DAZELLE François
KONKI Nicole a donné pouvoir à PERSIL Albert
LAIGNEAU Jean-Pierre a donné pouvoir à KAUFFMANN Karine
MAUREY Daniel a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
RIPART Jean-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann
SATHOUD Innocente-Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude
SOUSSI Elsa a donné pouvoir à KERIGNARD Sophie

Absent(s) non représenté(s) : 4

GUILLAUME Cédric, POURCHE Fabrice, SIMEONI Christophe, VOYER Jean-Michel

Absent(s) non excusé(s) : 6

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, DAUGE Patrick, EL ASRI Sabah, PIERRET Dominique

129 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE

1 ABSTENTION :

NAUTH Cyril

1 NE PREND PAS PART :

SAINZ Luis

EXPOSÉ

Dans le cadre de sa compétence « développement économique », la Communauté de Communes des Deux Rives de la Seine, à laquelle s'est substituée la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine (CA2RS) puis la Communauté urbaine, a approuvé la création du parc d'activités des Cettons II à Chanteloup-les-Vignes et a décidé d'en confier la réalisation à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP), devenue Grand Paris Aménagement, dans le cadre d'une concession d'aménagement conclue le 18 décembre 2007.

Le programme du parc d'activités des Cettons II, zone d'activité économique de 25 hectares d'extension localisée sur la commune de Chanteloup-les-Vignes, découpée en 14 lots avec des surfaces diversifiées (de 2 500 m² à 9 ha), accueille des projets de logistique d'une part et des entreprises artisanales et industrielles d'autre part.

Le traité de concession d'aménagement a été conclu pour une durée de dix ans, prorogeable par avenant.

Trois avenants ont prorogé successivement la durée de la concession d'aménagement :

- L'avenant n°1 en date du 15 décembre 2017 jusqu'au 18 décembre 2020 ;
- L'avenant n°2 en date du 16 décembre 2020 jusqu'au 18 décembre 2023 ;
- L'avenant n°3 en date du 12 octobre 2023 jusqu'au 18 décembre 2025.

En raison de l'inaboutissement de la signature de l'acte de vente prévu avec l'acquéreur pressenti précédemment du lot n°1, un nouveau comité de commercialisation s'est réuni le 3 décembre 2024 et a attribué le lot n°1 à la société Les Arches de Cettons.

La finalisation de l'opération d'aménagement ne pourra intervenir d'ici le 18 décembre 2025 en raison des délais nécessaires à la réalisation des travaux prévus par Les Arches Des Cettons, et au suivi de ceux-ci par Grand Paris Aménagement.

Dans ce contexte, il est proposé de proroger de dix-huit mois la durée de la concession d'aménagement, soit jusqu'au 30 juin 2027.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°4 au traité de concession d'aménagement de la ZAC des Cettons II à Chanteloup-les Vignes avec le concessionnaire Grand Paris Aménagement,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°4 susmentionné et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération,
- de préciser que l'avenant n°4 est sans incidence budgétaire.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20,

VU le code de la commande publique et notamment son article R. 3135-7,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Deux Rives de la Seine du 4 juin 2007 portant approbation de la création de la ZAC des Cettons II,

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Deux Rives de la Seine du 22 octobre 2007 portant autorisation du Président à signer le traité de concession d'aménagement de la ZAC des Cettons II,

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Deux Rives de la Seine du 27 octobre 2008 portant approbation de la réalisation de la ZAC des Cettons II,

VU le traité de concession du 18 décembre 2007 confiant la réalisation de la ZAC des Cettons II à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne à laquelle s'est substitué l'établissement public Grand Paris Aménagement,

VU la délibération du Bureau communautaire n°BC_2017-12-07_04 du 7 décembre 2017 portant approbation de l'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement relatif à la réalisation de la ZAC des Cettons II, ayant pour objet sa prorogation jusqu'au 18 décembre 2020,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2020-12-10_39 du 10 décembre 2020 portant approbation de l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement relatif à la réalisation de la ZAC des Cettons II, ayant pour objet sa prorogation jusqu'au 18 décembre 2023,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2023-10-12_25 du 12 octobre 2023 portant approbation l'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement relatif à la réalisation de la ZAC des Cettons II, ayant pour objet sa prorogation jusqu'au 18 décembre 2025 et l'approbation du cahier des charges de cession de terrain du lot n°1 à la société Terrasse et Jardin de Paris,

VU l'attribution du lot n°1 par le Comité de commercialisation réuni le 3 décembre 2024 à la société Les Arches de Cettons,

VU l'avenant n°4, tel qu'annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission Aménagement du territoire le 16 septembre 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°4 au traité de concession d'aménagement de la ZAC des Cettons II à Chanteloup-les Vignes avec le concessionnaire Grand Paris Aménagement.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer l'avenant n°4 susmentionné et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : PRECISE que l'avenant n°4 est sans incidence budgétaire.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 0 1 OCT. 2025

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 0 1 OCT. 2025

Exécutoire le : 0 1 OCT. 2025

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 25 septembre 2025

Le Président

Cécile ZAMMIT-POPESCU